



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 10 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre a souhaité faire le point avec la nouvelle ministre des Sports Roxana MARACINEANU sur ses priorités des prochains mois.

Le Gouvernement a engagé une transformation ambitieuse de l'action publique qui passe par des changements profonds dans les modes d'intervention de l'État et de ses agents.

S'agissant du sport, des concertations ont été engagées depuis plusieurs mois avec les acteurs du monde sportif pour renouveler en profondeur la gouvernance d'une politique publique qui date des années 1960, afin de revoir le rôle respectif de l'État, des fédérations sportives, des collectivités locales et du nouvel acteur du sport que sont les entreprises.

Le sport aujourd'hui est une compétence très décentralisée et les acteurs principaux, les collectivités et les fédérations, n'ont que trop peu d'espace dans les décisions de politiques publiques. Ce constat a conduit à dessiner les contours d'une future agence nationale du sport ouverte aux acteurs et plus participative.

Le Gouvernement souhaite s'engager dans une démarche de reconnaissance et de confiance envers la société civile sportive. L'un des objectifs est de donner plus de responsabilités, de moyens et d'autonomies aux fédérations sportives pour leur permettre de développer le haut niveau, animer le réseau des clubs et associations sportives et favoriser le développement du sport pour tous les Français, conformément au souhait du Président de la République d'accroître de 3 millions le nombre de pratiquants sportifs.

L'État, de son côté, doit concentrer ses moyens sur les publics prioritaires et les territoires aujourd'hui carencés en infrastructures sportives. Il continuera à contrôler le bon fonctionnement des fédérations et à définir certaines de leurs priorités, comme la santé par le sport ou le développement des coachs sportifs dans les quartiers.

Les conseillers techniques sportifs ont une compétence reconnue par tous. Il n'est pas question de les supprimer. Ils jouent notamment un rôle décisif dans la formation, la préparation et la détection des sportifs de haut niveau au sein des fédérations. Ils sont une ressource indispensable pour améliorer les résultats de la France sur les compétitions internationales, tout particulièrement à l'aune des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Cependant, leur mode de gestion doit être modernisé, leur rôle au sein des fédérations doit ainsi être retravaillé avec le mouvement sportif. Dans le cadre de la rénovation de la gestion publique décidée par le Gouvernement, leur statut doit être ré-interrogé.

La lettre plafond, document interne au gouvernement, mentionne uniquement cet objectif d'évolution dans le cadre de gestion, elle ne signifie en aucun cas que 1600 postes devraient être supprimés.

Le Premier ministre a demandé à la ministre des sports d'engager ces transformations dans un processus de concertation approfondi avec l'ensemble des acteurs, dans le respect du rôle et des prérogatives de chacun. Un bilan de ces concertations sera réalisé d'ici la fin du mois d'octobre pour établir un diagnostic partagé définir les principales évolutions.

Parallèlement, le Premier Ministre a entendu les inquiétudes relatives aux taxes affectées au budget du sport. S'il rappelle que la remise en ordre de notre fiscalité a rendu nécessaire certaines évolutions dans la loi de finances pour 2018, il demande à M. Gérard DARMANIN et Mme Roxana MARACINEANU de lui faire des propositions sur ces sujets avant la présentation du projet de loi de finances pour 2019 pour répondre aux objectifs précités et concourir à rendre plus simples et lisibles les ressources affectées aux sports. La loi de finances permettra de démontrer l'investissement renforcé pour le développement de la haute performance et le soutien aux publics et aux territoires carencés en matière d'accès au sport. C'est le sens des engagements financiers et des réformes structurelles voulues par le Gouvernement.

De plus, dès la fin de gestion de cette année, le gouvernement dégagera les moyens nécessaires au paiement du reste à charges du CNDS pour 2018, sans que cela ait une implication sur le budget accordé à la pratique du sport pour tous.

Depuis un plus d'un an, notre pays a investi dans la préparation des JO 2024, avec le monde sportif comme avec l'ensemble des collectivités territoriale concernés. Ces jeux et leur préparation doivent être une formidable opportunité de développer les pratiques sportives et de soutenir les performances de nos athlètes. Le sport est en atout pour la France, pour son rayonnement pour le bien-être de ses habitants, pour sa capacité à unir, à inclure et à promouvoir la diversité.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr